



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT
ANNUEL **2014-2015**

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT – Assemblée annuelle 2015

Le CRHSC continue à briller et il demeure le seul organisme culturel national à représenter l'éventail complet des disciplines du secteur et la seule voix nationale sur les questions de ressources humaines du domaine de la culture.

Dans ce rôle unique, nous adaptons des produits et nous faisons la promotion de ceux que nous avons créés au cours des années, notamment *L'Art de gérer sa carrière*, les *Outils pour la gestion des ressources humaines* et *L'Art du marketing à l'exportation*.

Notre site Web est plus riche et plus actuel que jamais – une vitrine qui offre les produits du CRHSC et devient une bibliothèque d'information et de recherche au bout des doigts des artistes, des travailleurs culturels, des employeurs de la culture, des formateurs et des éducateurs.

Nous entretenons notre réseau national grâce au Comité aviseur : provinces et territoires (CAPET) et échangeons sur les hauts et les bas des politiques culturelles et du financement qui marquent les paysages culturels provinciaux.

Notre site d'emploi Travailenculture.ca et le programme de stage Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine que nous administrons pour Patrimoine canadien nous permettent de soutenir l'emploi dans tout le secteur.

Nous faisons également partie du consortium national sur les statistiques culturelles où nous amenons la perspective du secteur dans des discussions et des décisions importantes sur la collecte et l'analyse des statistiques culturelles canadiennes dans le cadre du Compte satellite de la culture.

Les précieux membres de notre conseil d'administration, qui représentent l'ensemble du secteur et du pays, continuent à guider le CRHSC en votre nom – concentrant leur attention sur des enjeux clés comme la formation en marketing à l'exportation et le mentorat. Notre personnel dévoué est le moteur qui fait rouler les roues. Et vous, nos membres, êtes notre raison d'être !

C'est un plaisir et un privilège d'être à la barre de cet organisme essentiel.

2014-2015 a été une bonne année pour le CRHSC.

Richard Hornsby
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La dernière année a été bonne pour le CRHSC. Nous sommes déménagés, en douceur, dans nos nouveaux bureaux au 25One Community que nous partageons avec d'autres organismes sans but lucratif – un espace coopératif confortable et pratique en plein centre-ville d'Ottawa. Nous avons également effectué toutes les étapes pour acquérir nos statuts de maintien – puisque tous les organismes sans but lucratif incorporés au fédéral doivent se conformer à la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

En termes d'activités, ce qui est plus important, nous avons finalement pu nous concentrer sur les artistes autochtones et sur leurs besoins – ce que nous voulions faire depuis longtemps. Cela a été rendu possible grâce à une généreuse subvention de la Counselling Foundation of Canada et aux contributions d'autres partenaires dont le gouvernement de la Colombie-Britannique, le Edmonton Arts Council, le Saskatchewan Arts Board, SaskCulture, la Miziwe Biik Aboriginal Employment and Training Organization de l'Ontario et le JEDI (Joint Economic Development Initiative Inc.) du Nouveau-Brunswick.

Notre projet consiste à créer un atelier pour les artistes autochtones qui sera basé sur *L'Art de gérer sa carrière* du CRHSC, à réviser les fiches spécifiques sur les diverses disciplines afin d'y inclure une perspective et du contenu autochtones et de former une cohorte de formatrices et de formateurs autochtones dans l'ensemble du pays qui offriront l'atelier à leurs peuples et à leurs communautés.

Le projet est chapeauté par un comité de direction remarquable composé d'artistes autochtones chevronnés (Premières Nations, Métis et Inuits) de partout au Canada et de l'ensemble du secteur. Il serait difficile de trouver un groupe de personnes plus talentueuses, plus engagées, plus généreuses et aussi axées sur l'action. C'est un honneur et un privilège de travailler avec eux. L'extraordinaire France Trépanier – artiste métisse, consultante, administratrice, mentor et rédactrice – mène le projet et élabore un atelier à partir des orientations du comité de direction. À l'automne, elle formera la cohorte de formatrices et formateurs autochtones, en anglais à Ottawa et, en français, dans le nouveau centre Ashukan de Montréal.

D'ici là, des artistes autochtones ont été embauchés pour incorporer des exemples, du contenu et une voix autochtones aux fiches sur les huit disciplines – création littéraire, danse, théâtre, musique, cinéma, création de contenu de médias numériques, arts visuels et métiers d'arts – qui seront publiées à l'automne.

Parallèlement à ce travail, le CRHSC a entrepris un plus petit projet pour le gouvernement du Nunavut : créer un atelier de *L'Art de gérer sa carrière* spécifiquement conçu pour les artistes du Nunavut. Cette fois encore, nous travaillons avec une consultante extraordinaire – Sibyl Frei qui a créé le tout premier **Guide de l'enseignant du postsecondaire** de *L'Art de gérer sa carrière* et qui a des liens personnels bien ancrés au Yukon. Elle se base surtout sur les conseils et l'expertise des artistes du Nunavut en arts visuels, en arts de la scène et en cinéma. La réalisation attendue : un atelier et un guide de formation, une présentation PowerPoint et des cahiers d'exercices pour les artistes visuels, les artistes de la scène et les cinéastes participants. Au cours de l'été, ce matériel permettra d'organiser des ateliers pilotes.

La prochaine année augure bien puisque ces projets sont bien lancés et que nous pourrions passer à la réalisation d'autres projets.

Mais tout cela serait impossible sans nos membres.

Le CRHSC, ce **SONT** ses membres.

Merci de votre soutien !

Susan Annis
DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2015

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6
RELEVÉ DES REVENUS	10



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du
CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états de l'exploitation, de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL** au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

Notes explicatives

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit les projets de la direction relativement à l'incertitude appréciable qui existe par suite de l'expiration d'une entente de financement conclue avec le Ministère des Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) et qui inspire d'importants doutes au sujet de la capacité de l'organisation de poursuivre ses activités.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 22 juin 2015

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	\$ 54,400	\$ -
Débiteurs	84,342	20,920
TPS/TVH recevable	628	15,653
Frais payés d'avance	823	481
	<u>140,193</u>	<u>37,054</u>
PLACEMENTS (note 3)	84,773	297,622
IMMOBILISATIONS (note 4)	531	937
	<u>\$ 225,497</u>	<u>\$ 335,613</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Dette bancaire	\$ -	\$ 1,315
Créditeurs et charges à payer	21,349	3,250
Retenues à la source payables	2,201	2,948
Revenus reportés	52,492	18,421
	<u>76,042</u>	<u>25,934</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	531	937
Non affectés	148,924	308,742
	<u>149,455</u>	<u>309,679</u>
	<u>\$ 225,497</u>	<u>\$ 335,613</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
REVENUS (Annexe 1)	\$ 255,815	\$ 311,942
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	406	402
Créances douteuses	2,012	250
Frais bancaires	1,405	3,336
Communications et marketing	4,367	8,488
Mobilier, matériel et location	705	3,832
Assurances	3,125	2,780
Programmes de stages	146,850	146,850
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	5,592	6,407
Loyer et frais d'entreposage	20,104	23,454
Frais de bureau	4,099	5,052
Poste et messagerie	1,453	1,795
Impression et traduction	1,268	9,978
Honoraires professionnels	15,350	25,067
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	169,016	182,463
Télécommunications	9,212	8,923
Déplacement et hébergement	27,948	17,938
Conception et développement du site Web	3,127	1,916
	<u>416,039</u>	<u>448,931</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	\$ (160,224)	\$ (136,989)

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	Investis en immobilisations	Non affectés	2015	2014
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE \$	937	\$ 308,742	\$ 309,679	\$ 446,668
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(406)</u>	<u>(159,818)</u>	<u>(160,224)</u>	<u>(136,989)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 531</u>	<u>\$ 148,924</u>	<u>\$ 149,455</u>	<u>\$ 309,679</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses pour l'exercice	\$ (160,224)	\$ (136,989)
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	<u>406</u>	<u>402</u>
	<u>(159,818)</u>	<u>(136,587)</u>
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	(63,422)	47,768
TPS/TVH recevable	15,025	5,004
Frais payés d'avance	(342)	1,136
Comptes créditeurs	18,099	(6,882)
Retenues à la source payables	(747)	2,948
Fonds engagés	-	(57,484)
Revenus reportés	<u>34,071</u>	<u>(3,833)</u>
	<u>2,684</u>	<u>(11,343)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissements, nette	<u>212,849</u>	<u>(5,367)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	55,715	(153,297)
(DETTE BANCAIRE) ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(1,315)</u>	<u>151,982</u>
ENCAISSE (DETTE BANCAIRE), À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>\$ 54,400</u></u>	<u><u>\$ (1,315)</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2015

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme à but non-lucratif constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes:

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2015

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30%.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

Les acquisitions d'immobilisations relatives aux projets du Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDCC) sont passées en charge à la date d'acquisition puisque les immobilisations ne deviennent la propriété du Conseil seulement lorsque l'approbation du directeur général des Partenariats en ressources humaines est reçue à la conclusion du projet.

3. PLACEMENTS

Les placements comprennent d'un certificat de dépôts garantis portant intérêt de 0,75% (1,10% et 1,75% - 2014) et échéant en janvier 2016.

4. IMMOBILISATIONS

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement informatique	\$ 1,819	\$ 1,288	\$ 531	\$ 937

5. FONDS ENGAGÉS

Fonds provenant de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et du département Patrimoine canadien (DPC) :

	2015	2014
RHDCC		
Solde au début de l'exercice	\$ -	\$ 2,098
Apports reçus	-	-
Dépenses engagées	-	(2,098)
Solde à la fin de l'exercice	-	-

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2015

5. FONDS ENGAGÉS (suite)

DPC		
Solde au début de l'exercice	-	55,386
Apports reçus	176,000	176,000
Dépenses engagées	<u>(176,000)</u>	<u>(231,386)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>

6. CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Ces états financiers ont été fondés sur l'hypothèse de la continuité d'activité. Le succès du Conseil dépend de l'obtention de fonds appréciables de sources extérieures ainsi que de ses revenus d'autofinancement. Une quantité considérable de fonds externes a été supprimée pendant l'année financière 2014. Bien que le Conseil vise à devenir autosuffisant, il cherche activement un financement de sources multiples dont le montant ne peut pas être déterminé. La direction croit que le reste des fonds du Conseil lui permettra de poursuivre ses activités pour la prochaine année financière d'après les modèles de dépenses actuels, ou plus longtemps si l'organisation révisé ses budgets des années suivantes en attendant la confirmation des futures ententes de financement.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2015

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>Insertion professionnelle des jeunes</i>		
Programme national de formation dans le secteur des arts - DPC	\$ 176,000	\$ 231,389
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Subventions	31,491	24,000
Intérêts et divers	2,975	6,636
Frais d'adhésion	27,038	29,918
Ventes de produits et services	<u>18,311</u>	<u>19,999</u>
	<u>79,815</u>	<u>80,553</u>
	<u>\$ 255,815</u>	<u>\$ 311,942</u>